

Descriptif de module FFA-D-M2

Coordonner et accompagner des offres de formation

Compétence opérationnelle

Les candidats du module organisent, coordonnent et accompagnent des offres de formation et les processus qui en découlent.

Evaluation des compétences

Présentation d'un cas pratique illustrant des défis particuliers en lien avec le suivi de processus (p. ex. structures complexes de direction, situations de conflits).

Positionnement du module

Le module FFA-D-M2 „Coordonner et superviser des offres de formation“ fait partie du parcours modulaire menant à l'examen professionnel supérieur pour les „responsables de formation avec diplôme fédéral (niveau 3 de la structure modulaire „Formation des formateurs/formatrices“).

Prérequis

Pour l'obtention du certificat de module les **connaissances** suivantes (degré d'approfondissement correspondant aux modules BFFA-M2, BFFA-M4 et BFFA-M5 de la structure modulaire „Formation des formateurs/formatrices“) :

- Caractéristiques des systèmes d'assurance qualité les plus répandus et leurs standards par rapport à l'organisation et l'administration de cours ;
- Notions relatives aux procédures organisationnelles et administratives concernant la préparation d'une offre de formation ;
- Modèles de la dynamique de groupe et processus caractéristiques se déroulant dans des cours collectifs ;
- Connaissances fondamentales de l'origine et de la gestion des conflits ;
- Théories de l'apprentissage, en particulier celles en rapport avec l'apprentissage à l'âge adulte ;
- Modèles didactiques actuels.

Les **aptitudes** suivantes sont également exigées :

- Définir et visualiser des structures et des processus ;
- Gérer la complexité et appliquer la pensée latérale ;
- Percevoir et analyser des processus en groupe ;
- Pondérer des stratégies d'intervention et des solutions possibles.

Une **expérience pratique** dans les domaines suivants est également exigée :

- Conduite de groupes d'apprenants ;
- Administration de formations.

Objectifs

Les titulaires du certificat de module sont en mesure de

- comparer des offres pour la réalisation de mesures de formation et choisir celles qui sont appropriées à leur organisation et à la situation actuelle.
- planifier et organiser l'offre de formation et s'assurer de disposer pour cela des ressources nécessaires à sa réalisation et veiller à ce que l'organisation du cours se déroule en respectant les standards définis par rapport à la qualité et à la rentabilité.
- organiser, à côté de la formation même, les dispositifs et les processus en découlant (séances d'information et d'introduction, examens, conseils ou coaching, etc.) et s'assurer que ceux-ci se déroulent conformément aux normes définies.
- définir des structures de coordination pour des mesures de formation complexes, nommer des formateurs ou des enseignants spécialisés, faire appel, au besoin, à d'autres professionnels de la formation et les former pour les projets et les tâches qui leur incombent.
- désigner des experts pour des procédures de qualification, les former pour les tâches qui leur incombent et s'assurer que l'évaluation des candidats se fait selon une échelle unitaire et est formulée dans une forme cohérente et transparente.
- analyser des réclamations venant de participants ou de commanditaires ainsi que des situations difficiles ou conflictuelles, auxquelles les formateurs, enseignants ou collaborateurs administratifs se voient confrontés et, dans la pleine conscience de leur fonction, choisir des interventions adéquates, orientées sur la résolution du problème.

Durée d'apprentissage

Le module comprend au moins 32,5 h de cours-formation, dont au moins un quart dans un *setting* de supervision, et de environ 65 h de travail autonome (total environ 100 h, correspondent, à titre indicatif, à 3 ECTS). Le temps de travail autonome (partiellement guidé) comprend toute activité liée à l'apprentissage, comme par exemple lecture approfondie, préparation de l'évaluation des compétences de module etc. Ce-ci peut varier selon les connaissances préalables et la facilité d'apprentissage des candidats.

Reconnaissance

L'évaluation des compétences du module constitue l'un des prérequis pour l'admission à l'examen professionnel supérieur de responsable de formation.

Validité du descriptif de module

3 ans

Annexe à la description de module (FFA-D-M2)

Contenus didactiques

Les contenus didactiques mentionnés ci-dessous constituent les lignes directrices pour les institutions de formation (cf. aussi le profil de compétences (Co-Re) pour le module D-M2). Les institutions devraient, en accord avec les participants, effectuer une pondération pour compléter plus spécifiquement les contenus.

- Représentation, analyse des processus administratifs et organisationnels ;
- Identification du potentiel de conflits et du potentiel d'amélioration dans les structures et les processus organisationnels ;
- Aspects juridiques du système de formation, en particulier pour ce qui concerne l'offre publique de cours et les services qui en découlent, p. ex. contrats de vente, réglementation des annulations, réclamations et recours ;
- Analyse de situations conflictuelles, théories sur les conflits, vaste répertoire de stratégies d'intervention et de recherches de solution ;
- Analyse de cas pratiques: structures de coordination, gestion de la logistique et des ressources, suivi des processus, soutien aux formateurs, situations de conflits.

Lignes directrices pour l'évaluation des compétences

L'évaluation des compétences de ce module consiste dans la présentation écrite d'un cas pratique illustrant des défis en relation avec le suivi de processus.

Pour ce faire, les **lignes directrices** suivantes sont appliquées :

- Le cas pratique présenté appartient à l'une des catégories suivantes :
 - o Projet de formation présentant des structures de coordination complexes ;
 - o Soutien à un formateur ou enseignant rencontrant des difficultés au début de son activité ;
 - o Situation difficile ou conflictuelle dans un groupe de formateurs ;
 - o Situation de conflit entre participants ou entre les formateurs du cours et le groupe de participants ;
 - o Conflit entre les participants et l'institution (réclamations, recours, etc.).
- Le contexte du système, la situation initiale ainsi que d'autres aspects importants sont à présenter de manière compréhensible et transparente.
- La fonction et le rôle des candidats à l'intérieur du système sont à présenter clairement.
- Au moins deux options d'intervention différentes et leurs conséquences possibles doivent être décrites.
- Le choix de l'intervention mise en œuvre est à justifier de manière compréhensible et cohérente.

Le travail présenté se base sur les **critères** mentionnés ci-dessous. Les conditions pour l'obtention du certificat sont remplies, si tous les critères sont remplis au moins dans leurs parties essentielles.

- Les points mentionnés dans les lignes directrices ont été pris en considération.
- Le travail atteste les aptitudes et les comportements suivants des candidats :
 - o représenter clairement des systèmes complexes et des procédures ;
 - o gérer la complexité et appliquer la pensée latérale ;
 - o pondérer des options et prendre des décisions réfléchies ;
 - o observer et analyser des processus et des situations de conflit dans des groupes d'apprenants et des groupes de travail ;
 - o pondérer des stratégies d'intervention, en choisir une et la mettre en œuvre ;
 - o valoriser les qualités des collaborateurs et des participants à la formation ;
 - o procéder de manière pondérée, même dans des situations complexes et conflictuelles ;
 - o clarté des rôles et des responsabilités au moment de l'intervention ;
 - o prise en compte de la qualité.

Le travail présenté est évalué par le responsable de formation ou le responsable de module. Il décide si le travail présenté correspond aux lignes directrices et aux critères définis et il rédige un bref commentaire écrit.

En cas de décision négative, les candidats peuvent retravailler une fois leur travail et le soumettre à une nouvelle appréciation.

Si la version retravaillée n'est toujours pas acceptée par le responsable de formation ou le responsable de module, un nouveau cas pratique doit être présenté et évalué pour la nouvelle demande d'évaluation des compétences.